

MM. les députés seront convoqués dans leurs bureaux le 2 mai.

M. Garnier-Pagès. Pourquoi pas de suite?

M. le Président. Il ne reste rien à l'ordre du jour ; la séance est levée.

(Il est 3 heures 3/4.)

Ordre du jour du jeudi 2 mai 1839.

A 1 heure, réunion dans les bureaux.
Examen de deux propositions.

Commission chargée d'examiner le projet de loi sur les crédits supplémentaires pour les dépenses des exercices 1838 et 1839, et des exercices clos.

1^{er} bureau, M. Vuitry ; 2^e, M. Chégaray ; 3^e, M. Quinette ; 4^e, M. Lacrosse ; 5^e, M. Mauguin ; 6^e, M. Taillandier ; 7^e, M. Guyet-Desfontaines ; 8^e, M. Durand (*de Romorantin*) ; 9^e, M. Lebeuf.

Ordre du jour du vendredi 3 mai 1839.

A 1 heure, séance publique.
Tirage des bureaux.

Lecture d'une proposition de M. Mauguin (Constitution du ministère).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENTICE DE M. CUNIN-GRIDAINÉ,
VICE-PRÉSIDENT.

Séance du vendredi 3 mai 1839.

La séance est ouverte à 1 heure 1/4.

Le procès-verbal de la séance du mardi 30 avril est lu et adopté.

L'ordre du jour est le renouvellement des bureaux.

M. le Président tire de l'urne les noms des membres de la Chambre, qui sont répartis en neuf bureaux.

LECTURE DU DISCOURS PRONONCÉ LE 1^{er} MAI A L'OCCASION DE LA FÊTE DU ROI, ET RÉPONSE DE SA MAJESTÉ.

M. le Président. Je vais donner connaissance à la Chambre de la réponse que le roi a faite au discours prononcé par M. le président de la Chambre à Sa Majesté, à l'occasion de sa fête.

DISCOURS AU ROI prononcé par M. HIP-POLYTE PASSY, député de l'Eure, président de la Chambre, à la tête de la grande députation, le 1^{er} mai 1839, jour de la fête du roi, et réponse de Sa Majesté (1).

Sire,

La Chambre des députés vient vous offrir ses hommages et ses félicitations. Les vœux qu'elle forme pour votre bonheur et celui de votre auguste famille sont ceux de la France entière, de cette France dont la prospérité est le premier besoin de votre cœur et qui sait que vos plus douces satisfactions en dépendent.

Sire, à l'aspect des embarras politiques dont elle désire si ardemment le terme, la Chambre des députés comprend et partage toutes vos sollicitudes. Elue récemment par le pays, elle en est l'image fidèle. Vous la trouverez pleine de respect et de dévouement pour votre personne, non moins jalouse du maintien des droits de la Couronne que de l'exercice de ses propres prérogatives, et prête à seconder toute administration qui remplira loyalement la mission d'ordre, de paix et de conciliation que réclament les besoins du temps et l'esprit généreux des institutions sur lesquelles reposent la dignité de votre trône et la véritable grandeur de la nation.

Sire, puisse la Providence, arbitre suprême de nos destinées, répandre ses bénédictions sur vous et votre famille ; puisse-elle vous dédommager des épreuves auxquelles elle vous a soumis, en ne vous réservant désormais que des jours de gloire et de félicité. C'est là le souhait dont la Chambre des députés appelle avec moi l'accomplissement.

REPONSE DU ROI.

Je suis heureux de me trouver au sein de la Chambre des députés, de voir réunis autour de moi les élus de la nation, et de leur témoigner toute la confiance qu'ils m'inspirent et les sentiments que je leur porte. En répondant au vœu exprimé par votre président, je dirai que, déplorant avec lui les embarras momentanés auxquels nous sommes livrés, je n'ai omis, je n'omettrai rien pour en hâter le terme : car, plus que personne, je désire que la France possède une Administration qui réponde à ses vœux, à votre attente et aux besoins de l'époque. Le but constant de mes efforts a été de maintenir l'union la plus intime entre tous les pouvoirs de l'Etat. C'est dans cette union que nous pouvons trouver cette force dont tous les fonctionnaires publics, tous les dépositaires de l'autorité ont besoin, pour remplir la mission qu'ils sont appelés à exercer ; ce n'est que de cette union que peut surgir cette force morale qui, en garantissant la stabilité de nos institutions, inspire à la nation cette confiance dans son avenir, premier gage de son repos, de son bonheur et du maintien de ses libertés. Vous m'avez toujours trouvé prêt à les défendre, et j'aime à reconnaître que je vous ai toujours vus également prêts à dé-

(1) N^o 6 des Impressions de la Chambre des députés (2^e session de 1839).

fendre les prérogatives constitutionnelles des différents pouvoirs.

Je vous remercie des vœux que vous venez de m'exprimer par l'organe de votre Président. Pour moi, mes efforts seront constants, mon abnégation personnelle sera complète, pour que la grande mission qui m'a été confiée par la nation soit fidèlement accomplie ; et je serai heureux d'en devoir l'accomplissement au loyal concours que je vous demande et que vous m'accordez.

LECTURE DE LA PROPOSITION DE M. MAUGUIN
(Adresse au roi relative à la constitution du ministère).

M. le Président. L'ordre du jour appelle à la tribune l'auteur de la proposition dont la lecture a été précédemment autorisée par les bureaux.

M. Mauguin (à la tribune) s'exprime en ces termes :

« Le soussigné propose à la Chambre de soumettre au roi une humble adresse, pour supplier Sa Majesté de mettre un terme aux inquiétudes du pays, et de constituer, en usant de sa prérogative, un ministère qui ne soit point provisoire.

« Il témoigne aussi le désir que, dans cette adresse, la Chambre exprime le vœu de voir la Couronne choisir ses ministres parmi des hommes qui, dévoués à la conservation de l'ordre, soient dévoués en même temps, et pour le mieux consolider, aux principes d'un progrès constant, mais sage et raisonné ;

« Qui, au dehors, sachent maintenir la paix sans faiblesse, et au dedans s'occupent sérieusement de la diminution des charges publiques ;

« Qui accordent à l'industrie une protection active et sincère, s'appliquent sans cesse à pourvoir à tous les besoins du pays et, soigneux de la morale publique, ennemis de la corruption et des abus, s'attachent à conquérir la majorité dans les Chambres et les collèges, non par l'intrigue et la dissimulation, mais par l'habileté, la franchise et la loyauté de leurs actes.

« MAUGUIN. »

Le règlement ne permet pas de développer immédiatement la proposition. Je prie la Chambre de vouloir bien entendre demain ces développements.

Plusieurs voix : A lundi ! à lundi !

M. le Président. Je consulte la Chambre. L'auteur de la proposition demande à la développer demain. Plusieurs membres demandent qu'elle ne soit développée que lundi.

Plusieurs voix de gauche : De suite ! de suite !

M. le Président. L'art. 50 du règlement porte :

« Après la lecture de la proposition suivant l'ordre dans lequel elle a été déposée, le membre proposant annoncera le jour où il désire être entendu. »

M. Mauguin prenant l'initiative demande à développer demain sa proposition. Cette demande doit avoir la priorité. Je consulte la Chambre.

(La Chambre, consultée, décide que les développements de la proposition auront lieu demain.)

RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président. Voici l'ordre du jour de demain :

A midi, réunion dans les bureaux. Organisation des bureaux. Examen du budget de 1840... (Non ! non ! — Réclamations.)

Le président ne peut que proposer l'ordre du jour. Si la Chambre ne croit pas devoir mettre à l'ordre du jour des bureaux pour demain l'examen du budget de 1840, il en sera retiré.

Voix confuses : Non ! non !... Si ! si !

M. le Président. Je vais consulter la Chambre.

M. Etienne. Je demande à faire une observation avant le vote de la Chambre.

M. le ministre des finances, en proposant le budget tel qu'il avait été présenté par le dernier ministère, a dit que ce budget était susceptible de recevoir de nombreuses modifications.

Plusieurs voix : C'est vrai !

M. Etienne. **M. le ministre** a ajouté qu'il ne croyait pas devoir lui-même les proposer, et qu'il laissait ce soin à ses successeurs. (Bruit. Non ! non ! Oui ! oui !)

Je demande alors comment la Chambre pourrait examiner un budget incomplet, un budget qui est susceptible de modifications nombreuses, d'après le dire même du ministre des finances.

M. de Gasparin, ministre de l'intérieur. Messieurs, **M. le ministre des finances,** en présentant le budget, et en le présentant tel qu'il avait été déposé par le précédent ministère, a bien fait entendre qu'il pourrait arriver que les ministres futurs, ceux qui nous remplaceraient, ou peut-être nous-mêmes dans la gestion momentanée dont nous nous trouvons chargés, nous serions dans le cas de présenter des demandes de crédits supplémentaires. C'est ce qui a été fait toutes les années. Eh bien ! Messieurs, les ministres actuels, ou ceux qui les remplaceront, pourront se rendre au sein de la commission du budget, et lui faire connaître ces crédits supplémentaires.

Plusieurs voix de la gauche : Raison de plus pour ajourner l'examen dans les bureaux.

M. de Gasparin, ministre de l'intérieur. On ne l'a pas ajourné les autres années.

M. le Président. Que ceux qui sont d'avis que l'examen du budget de 1840 soit mis à l'ordre du jour de demain dans les bureaux se lèvent.

(Une première épreuve est douteuse.)

M. le Président. On va renouveler l'épreuve (L'épreuve est recommencée.)

Voix de la gauche : Il y a du doute. Le scrutin !

M. le Président, après avoir consulté le bureau. L'examen du budget de 1840 aura lieu demain, à midi, dans les bureaux.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.)

Ordre du jour du samedi 4 mai 1839.

A midi, réunion dans les bureaux.

Organisation des bureaux.

Examen du budget des recettes et du budget des dépenses pour 1840.

Examen de la loi des comptes de 1839.

Nomination de la commission des pétitions.

A 2 heures, séance publique.

Développements de la proposition d'adresse faite par M. Mauguin (Constitution du ministère).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du samedi 4 mai 1839.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la séance du vendredi 3 mai est lu et adopté.

DEMANDE DE CONGÉ.

M. le Président. M. Emmanuel Poulle, qui vient d'apprendre la mort de son père, demande un congé. Il n'y a point d'opposition? Le congé est accordé.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROPOSITION DE M. MAUGUIN (*Projet d'adresse au roi relative à la constitution du ministère*) (1).

M. le Président. L'ordre du jour appelle les développements de la proposition d'une adresse au roi, précédemment adoptée dans les bureaux et lue hier à la Chambre en séance publique.

La parole est à M. Mauguin, pour les développements de sa proposition.

M. Mauguin. Messieurs, les formes constitutionnelles, admettant l'intervention directe du pays dans le manieement des affaires, ont été regardées depuis longtemps par les meilleurs esprits comme répondant à tous les besoins d'une nation puissante. Elles ont fait la force et la prospérité du peuple britannique; elles feront, nous devons l'espérer du moins, la force et la prospérité de la France.

Je n'ignore pas, toutefois, qu'il est impossible d'assimiler complètement l'organisation sociale des deux peuples; mais, quant à moi, je pense qu'avec notre démocratie laborieuse, propriétaire, amie de l'ordre et des lois, ne coûtant rien à l'Etat, et au contraire l'enrichissant de ses travaux, il y a pour la France

plus d'éléments d'ordre et de sécurité qu'il y a dans une nation voisine, où quelques-uns, objet continuel de haine ou d'envie, profitent exclusivement du travail de tous. Chez nous, les révolutions sont faites; ailleurs, et je le dis sans le désirer, peut-être les révolutions restent à faire.

Mais pourquoi ces formes constitutionnelles qui conviennent à la France, qui plaisent à son esprit, éprouvent-elles, dans leur jeu et dans leurs allures, tant de difficultés et d'obstacles? Comment se fait-il que pour le moment, par exemple, elles s'arrêtent presque immobiles au milieu de nous? Le gouvernement constitutionnel a une loi simple, mais impérieuse: c'est que tout soit fait dans l'intérêt de tous. Trois pouvoirs le composent. Si chacun de ces pouvoirs avait un esprit particulier, une pensée à lui, une vue d'intérêt qui lui fût propre, vous ne verriez que combats, luttes et discordes. Au contraire, que les trois pouvoirs soient réunis dans une même pensée, un même but, un même intérêt, celui de la patrie, vous verrez entre eux accord, harmonie, réunion de forces, et pour résultat le bien, la puissance du pays.

Sous la Restauration, comment s'est-il fait que nos formes représentatives n'aient amené que des luttes de tribune, des luttes d'élection et, à la fin, une chute peut-être inattendue?

C'est que dans les hauts conseils de la Restauration il y avait une pensée qui n'était pas celle du pays, une pensée d'aristocratie et un intérêt de corps religieux; un des trois pouvoirs a voulu imposer ses principes aux deux autres, et ce pouvoir est tombé.

Depuis 1830, je n'oserais pas dire qu'il existe entre les divers pouvoirs de l'Etat les mêmes motifs de dissidence; cependant un fait, un fait grave s'est manifesté, et ce fait, c'est que, depuis un peu moins de neuf années, nous avons eu dix-huit combinaisons ministérielles; dix-huit fois les ministères ont été changés, ou en totalité ou en partie. Sur ces dix-huit modifications, deux seulement ont pu être regardées comme un résultat de la volonté de la Couronne; seize ont été le résultat non douteux de la volonté parlementaire.

Est-ce que seize fois la Chambre aurait eu à combattre une impulsion contraire à la sienne? Est-ce que deux tendances se seraient manifestées dans l'Etat: l'une qui aurait ici son siège; l'autre qui aurait son siège ailleurs? (*Léger rumeur.*) Je vais vous le prouver tout à l'heure, si vous le voulez... (*Parlez! parlez!*) Je suis, je crois, tout à fait dans mon droit parlementaire.

Il faut remarquer qu'autour de ce phénomène de dix-huit combinaisons ministérielles en moins de neuf années, se sont groupés d'autres faits qui doivent attirer votre attention.

L'un de ces faits, c'est que le mouvement ministériel est resté concentré dans un très petit nombre de personnes; et si l'on écarte les ministres qui ne sont pas regardés comme politiques, on ne trouvera guère que six ou huit personnes qui sont entrées dans les secrets de l'Etat.

Un autre fait, c'est que chaque fois que la volonté parlementaire s'est prononcée, et a produit une modification dans le ministère,

(1) N° 14 des Impressions de la Chambre des députés 2^e session de 1839.